



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie en matière d'alimentation durant le confinement

Question au Gouvernement n° 2897

Texte de la question

STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ALIMENTATION DURANT LE CONFINEMENT

M. le président. La parole est à Mme Clémentine Autain.

Mme Clémentine Autain. En France, aujourd'hui, de plus en plus de personnes souffrent de la faim. Des familles ne parviennent pas à nourrir leurs enfants, habituellement pris en charge par les cantines scolaires à bas coûts ; pour certains d'entre eux, il s'agissait du seul repas de la journée. Si des Français font des économies pendant la crise sanitaire, d'autres, toujours plus nombreux, font la queue pour obtenir un repas. Peut-être avez-vous vu ces longues files d'attente à Clichy-sous-Bois, devant les restaurants universitaires ou ailleurs ? On y découvre un public jeune, qui n'est pas habitué à recourir à la solidarité pour manger.

Alors que les revenus de beaucoup baissent, les prix de l'alimentation augmentent, notamment en raison de la pénurie de certains produits bon marché. Les marchés ouverts, souvent moins chers que les supermarchés de proximité, ont, dans leur grande majorité, fermé. La situation de monopole de la grande distribution nous inquiète tant pour les prix que pour les fournisseurs, qui subissent une pression à la baisse.

Je veux ici saluer l'énergie, essentiellement bénévole, de toutes les associations de solidarité, grandes et petites, qui émaillent notre territoire et permettent à des gens de tenir. Des élus également, ainsi que des personnels des services publics se démenent pour faire vivre la solidarité alimentaire.

Mais vous, que faites-vous ? Vous proposez, pour le 15 mai, une aide de 150 euros par foyer bénéficiaire du RSA – revenu de solidarité active – ou de l'ASS – allocation de service spécifique –, avec, en plus, 100 euros par enfant à charge.

Mais le 15 mai, monsieur le Premier ministre, c'est encore dans soixante-douze repas ! Comment les familles vont-elles faire ? Dois-je vous rappeler que le coût du panier moyen a bondi de 89 % au début du mois ? Qu'y aura-t-il pour les jeunes de moins de 25 ans, pour les sans-papiers, pour toutes celles et tous ceux qui ne bénéficient d'aucune aide ?

Pourquoi n'encadrez-vous pas les prix des produits alimentaires de première nécessité, comme vous l'avez fait pour le gel hydroalcoolique ? Pourquoi n'augmentez-vous pas les minima sociaux ? Pourquoi ne soutenez-vous pas massivement le monde associatif qui vient au secours des populations fragilisées ? Pourquoi ne redistribuez-vous pas les 3,2 milliards de l'impôt de solidarité sur la fortune ? (Mme Danièle Obono applaudit.)

L'alimentation est un enjeu vital, de santé mais aussi...

M. le président. Merci, ma chère collègue. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des

solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé*. Vous avez mentionné, madame Autain, l'aide exceptionnelle de solidarité annoncée la semaine dernière par le Président de la République et le Premier ministre. Face au constat dont vous avez fait état, nous l'avons ciblée sur les ménages les plus précaires, bénéficiaires du RSA ou de l'ASS. Nous l'avons également ouverte aux familles qui perçoivent une aide au logement. Elle s'élèvera à 150 euros par ménage, auxquels s'ajouteront 100 euros par enfant. Il s'agit de subvenir aux besoins alimentaires des familles, notamment de celles qui, bénéficiant auparavant d'une cantine quasi gratuite, font face à des frais supplémentaires.

Cette aide exceptionnelle sera effectivement versée le 15 mai. Les familles pourront en bénéficier sans faire de démarche : elle sera versée automatiquement par les caisses d'allocations familiales ou par la Mutualité sociale agricole, pour les personnes qui relèvent du régime agricole.

Nous n'attendons cependant pas le 15 mai pour agir. Depuis le début de la crise, je travaille au quotidien avec les associations d'aide alimentaire – vous avez tenu à juste titre à remercier les bénévoles et les élus locaux. Nous les aidons à tenir bon, car elles doivent maintenir leur aide alimentaire, parfois même la rétablir. Je travaille sur ces questions avec Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. La plateforme jeveuxaider.gouv.fr les aide à recruter des bénévoles pour distribuer l'aide alimentaire, y compris dans de nouveaux lieux, par exemple dans les résidences universitaires, auprès des étudiants en situation de précarité. C'est en travaillant tous ensemble que nous apportons des solutions. Dans quelques jours, je proposerai à ces associations des mesures très concrètes de financement.

Je tiens en outre à souligner le travail réalisé par le ministre chargé de la ville et du logement, Julien Denormandie : grâce aux chèques services, disponibles dès le week-end prochain, les personnes hébergées pourront aller s'acheter à manger. Le dispositif est financé par une enveloppe de 15 millions d'euros, auxquels viennent de s'ajouter 5 millions supplémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2897

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [22 avril 2020](#)